



Opération Collective de Modernisation de l'artisanat, du commerce et des services du Pays de Barr et du Bernstein

OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser le maintien et le développement de l'offre commerciale et artisanale. - Encourager la modernisation et l'adaptation des entreprises (orientation vers les dispositifs d'appui existants ou vers l'aide spécifique OCM ci-dessous). - Freiner l'évasion commerciale. - Renforcer les initiatives de l'Association des Professionnels du Pays de Barr et du Bernstein.
------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

AIDES DIRECTES AUX ENTREPRISES au titre de l'O.C.M. du Pays de Barr et du Bernstein

ACTIVITES CONCERNEES	<p>Les entreprises commerciales, artisanales ou de services inscrites au RCS (registre du Commerce et des Sociétés) ou au registre des entreprises de la Chambre de Métiers.</p> <p>Entreprises réalisant moins de 1 million € HT de chiffre d'affaire annuel consolidé.</p> <p>Sont concernées : les créations, les reprises d'entreprise et les entreprises existantes.</p> <p>Activités non éligibles au dispositif : commerces de gros et commerces saisonniers, professions libérales non indépendantes ou non inscrites au RCS (banques, assurances, notaires, ...), les professions de santé, les tabacs, les activités liées au tourisme et les activités agricoles.</p>
TRAVAUX CONCERNES	<ul style="list-style-type: none"> - La rénovation des vitrines (stores, enseignes, façade commerciale, éclairage...) ; - Les équipements destinés à assurer la sécurité des entreprises ; - Les investissements relatifs à la modernisation des entreprises et des locaux d'activité (espace de vente clientèle, atelier de production pour un artisan, laboratoire de fabrication des produits, ...). Sont concernés les investissements : <ul style="list-style-type: none"> . de contrainte : mise aux normes sanitaires... . de capacité : travaux visant à satisfaire une clientèle plus nombreuse. . de productivité : qui permettent à l'entreprise d'accroître sa rentabilité. <p>Le simple renouvellement des équipements obsolètes ou amortis n'est pas éligible. Seuls sont éligibles les travaux et investissements réalisés par des entreprises et justifiés sur factures. Les travaux en régie ne peuvent donner lieu à subvention.</p> <p>Les travaux éligibles concernent des locaux situés dans l'une des 20 communes du Pays de Barr et du Bernstein (liste au dos).</p>
MONTANT DE L'AIDE	<p>Taux d'aide maximum de 25 % des investissements HT éligibles.</p> <p>Les investissements éligibles doivent être au minimum de 10 000 € HT et peuvent atteindre au maximum 75 000 € HT. Un Comité de Pilotage associant les partenaires de l'opération valide la nature des investissements éligibles et le taux d'aide. Projets retenus dans la limite des enveloppes budgétaires.</p>

**Opération conduite par les Communautés de Communes
du "Bernstein et de l'Ungersberg" et du "Piémont de Barr", avec l'appui
financier de l'Etat, du Conseil Régional d'Alsace et du Conseil Général du Bas-Rhin,
et l'appui technique de la Chambre de Métiers et de la Chambre de Commerce**

contacts au dos ➔

DOSSIER	<p>Dossier d'intention à demander à la Communauté de Communes du Piémont de Barr Mairie de Barr / tél. 03-88-08-58-52-22 / info@pays-de-barr.com</p> <p>Les demandes seront orientées vers les dispositifs les plus adaptés (aides existantes et/ou dispositif OCM) avec l'appui des organismes économiques concernés.</p> <p>La Chambre de Commerce et la Chambre de Métiers vous proposent un accompagnement pour vos projets de développement et le montage de vos dossiers.</p>
ACTIONS COLLECTIVES	<p>L'Association des Professionnels du Pays de Barr et du Bernstein conduit des actions de promotion et d'animation commerciale ouvertes à toutes les entreprises locales. Elle propose aussi de fédérer les acteurs économiques.</p> <p>Des actions de formation seront proposées aux professionnels par les chambres consulaires, en concertation avec les chefs d'entreprise bénéficiant de l'OCM et de tous professionnels du territoire intéressés.</p>

Communes conce
l'OCM du Pays de l
et du Bernstein



CONTACTS

Information – suivi administ

Communauté de Communes du Piémont de Barr

Etienne JUND, agent de développement du Pays de Barr et du Bernstein

tél. 03-88-58-52-22 / info@pays-de-barr.com

documents en téléchargement sur www.pays-de-barr.fr rubrique Economie/aides aux entreprises

Conseils pour projet de développement

Chambre de Commerce et d'Industrie de Strasbourg et du Bas-Rhin

Stéphane MOSER, conseiller économique / tél. 03-88-75-24-16 / s.moser@strasbourg.cci.fr

Chambre de Métiers d'Alsace – section Bas-Rhin

Mireille WINCKEL, animatrice économique / tél. 03-88-08-92-87 / mwinckel@cm-alsace.fr

Permanence le jeudi (9-12h) à Barr / 24 rue Doct. Sultzer (entre Mairie et Musée)

Autres procédures d'aide aux entreprises

Région Alsace **Daniel KLEE**, animateur économique

tél. 03-88-58-41-12 / daniel.klee@region-alsace.eu

Actions collectives de promotion et d'animation commerciale

Les ACTIFS - Association des Professionnels du Pays de Barr et du Bernstein

Pierre MARCHANT, Président

tél. 03 88 08 51 70/ president@actifs-barr.fr